



santé
famille
retraite
services

DECLARATION DES ELEVAGES SPECIALISES ALSACE (Arrêté 18/09/2015)

Raison Sociale :
Commune :

N° SIRET :
Date d'effet : / /

CODE	bc	LIBELLE	NAF 2	Surface minimale d'assujettissement	Cheptel à déclarer
E30	03	Accoupage	0147Z	750 m2	= superficie du bâtiment en m2
E50	04	Apiculture	0149Z	200	= nombre de ruches
E47	05	Autruches	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E51	02	Cailles vendues mortes	0149Z	60 000	= nombre de cailles vendues par an
E52	02	Cailles vendues vives	0149Z	100 000	= nombre de cailles vendues par an
E33	02	Canards à foie gras	0147Z	1 200 / an	= nombre de têtes produites
E32	03	Canards ordinaires en claustration	0147Z	1 500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E29	02	Canards ordinaires en claustration	0147Z	30 000 têtes	= nombre de têtes produites par an
E31	03	Canards fermiers ou label	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E83	02	Canards fermiers ou label	0147Z	14 000 têtes	= nombre de têtes produites par an
E09	05	Caprins hors sol, naisseurs engraisseurs, angoras	0145Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E66	05	Cervidés (rennes, daims, cerfs)	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E72	01	Chats (à compter de la 2ème portée)	0149Z	8 femelles reproductrices	= nombre de femelles s'étant déjà reproduites
E71	01	Chiens (à compter de la 2ème portée)	0149Z	8 femelles reproductrices	= nombre de femelles s'étant déjà reproduites
E65	05	Cochons d'Inde	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E34	03	Dindes label ou fermières	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E76	02	Dindes label ou fermières	0147Z	7 500 têtes	= nombre de têtes produites par an
E35	03	Dindes ordinaires élevage industriel	0147Z	1 500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E79	01	Equidés domestiques (chevaux, poneys, anes) entraînement dressage	8551Z 9319Z	5	= nombre d'équidés dressés /entraînés par an
E48	05	Escargots	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E74	05	Escargots marins	0321Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E53	01	Faisans de tir		175 poules présentes	= nombre de poules présentes
E78	02	Faisans de tir	0149Z	4 500 têtes vendues	= nombre de faisans vendus par an
E45	05	Faucons	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E75	05	Insectes	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E61	01	Lapins angora présents	0149Z	200 (dont 150 en production)	= nombre de lapins présents
E54	04	Lapins de chair	0149Z	125	= nombre de cages mères
E55	01	Lapins de chair	0149Z	140	= nombre de mères présentes
E73	05	Lapins nains	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E68	01	Lièvres	0149Z	50 couples reproducteurs	= nombre de couples reproducteurs présents
E36	02	Oies à foie gras	0147Z	500 / an	= nombre de têtes produites
E69	05	Oies sauvages ou à rôti	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E46	05	Oiseaux	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E08	05	Ovins hors sol, naisseurs engraisseurs	0145Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E49	05	Papillons	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E80	01	Perdrix de tir	0149Z	225 couples	= nombre de couples présents
E58	02	Perdrix de tir grises	0149Z	4 500	= nombre de perdrix grises vendues par an

COT ESGE01866 02/2025 RV

CODE	bc	LIBELLE	NAF 2	Surface minimale d'assujettissement	Cheptel à déclarer
E81	02	Perdrix de tir rouges	0149Z	4 000	= nombre de perdrix rouges vendues par an
E63	01	Pigeons de chair vendus morts	0149Z	600 couples	= nombre de couples présents
E62	01	Pigeons de chair vendus vifs	0149Z	750 couples	= nombre de couples présents
E37	03	Pintades label ou fermières	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E77	02	Pintades label ou fermières	0147Z	22 500 têtes	= nombre de têtes produites par an
E38	03	Pintades ordinaires	0147Z	1 500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E20	04	Porcs à l'engraissement	0146Z	300	= nombre de places de porcs
E39	03	Poules pondeuses et reproductrices	0147Z	750 m ²	= superficie du bâtiment en m2
E41	03	Poulets de chair ordinaires	0147Z	1 500 m ²	= superficie du bâtiment en m2
E40	03	Poulets de chair label ou fermier	0147Z	700 m ²	= superficie du bâtiment en m2
E42	02	Poulets de chair label ou fermier	0147Z	22 500 têtes	= nombre de têtes produites par an
E67	05	Reptiles (serpents, lézards, tortues)	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E82	01	Sangliers élevage tir/boucherie	0146Z	25 laies	= nombre de laies présentes
E59	02	Sangliers élevage tir/boucherie	0146Z	125	= nombre d'animaux vendus par an
E22	01	Truies naisseur et engraisseur	0146Z	21	= nombre de truies présentes
E21	01	Truies naisseurs	0146Z	42	= nombre de truies présentes
E70	03	Truites et salmoniculture	0322Z	500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E01	02	Veaux en batterie - engraissement	0142Z	300 veaux produits	= nombre de veaux produits
E02	04	Veaux - nombre de places	0142Z	100	= nombre de places
E64	05	Vers à soie	0149Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E60	01	Visons	0149Z	300	= nombre de cages de femelles
Autres élevages (à préciser)				1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an

En l'absence d'équivalence, les élevages hors sol particuliers se vérifient par rapport aux 1 200 heures de travail par an.

Les élevages bovins laitiers ou allaitants (hors élevage spécifique de veaux) ainsi que les élevages ovins et caprins sauf hors sol (débutés depuis le 1^{er} janvier 2019) sont assujettis sur une base parcellaire.

En cas d'exercice d'une activité de prolongement de type transformation, conditionnement, commercialisation issue de l'élevage et/ou d'agrotourisme, merci de compléter le temps de travail annuel consacré par l'ensemble des non salariés participants (exploitant, collaborateur, aide familial) à ces activités dans le tableau ci-après :

Au début de l'activité : il s'agit d'un temps estimé. Si l'activité est déjà pratiquée et qu'il s'agit d'une mise jour : indiquer le temps réel.

Uniquement en cas de début d'activité indiquer ci-après le temps de travail estimé des salariés qui seront employés au cours de la première année : heures par an

Le temps de travail des salariés est ensuite repris automatiquement sur la base des déclarations de salaires.

P01	Transformation	= nombre d'heures de travail par an
P02	Conditionnement	= nombre d'heures de travail par an
P03	Commercialisation	= nombre d'heures de travail par an
P04	Agrotourisme	= nombre d'heures de travail par an
P00	Autres prolongements Précisez :	= nombre d'heures de travail par an

Date : Signature du déclarant :